

E 2001 (D) 3/101

*Le Département politique au Chargé d’Affaires
de France à Berne, J. Vergé*

AM VR

Berne, 16 septembre 1944

La Délégation du Gouvernement provisoire de la République Française à Londres a prié la Légation de Suisse à Londres de faire connaître au Département Politique Fédéral que le Gouvernement provisoire attacherait du prix à ce que le Conseil fédéral acceptât d’assumer la représentation des intérêts français, personnes et biens, en Allemagne¹.

Pour les raisons qui ont été exposées verbalement, le 14 de ce mois², au Comte Bernard de Menthon, le Conseil fédéral ne se voit, à son très vif regret, pas en mesure, dans les conjonctures actuelles, d’accepter le mandat dont il s’agit. La Légation de Suisse à Londres en sera informée incessamment, à l’intention de la Délégation du Gouvernement provisoire à Londres³.

1. Cf. N° 222.

Cf. aussi le télégramme N° 782 du 13 septembre de Ruegger au Département politique (non reproduit).

2. Le Chef-suppléant de la Division des Affaires étrangères du Département politique, C. Stucki, a rédigé la notice suivante: Reçu le 14 septembre 1944, à 17 h. 50, M. de Menthon. Je lui expose les raisons pour lesquelles le C[onseil] f[édéral] n’est pas à même, dans les conjonctures présentes, d’assumer la représentation des intérêts français en Allemagne. J’ajoute que nous désirons nous décharger le plus tôt possible du mandat très limité que M. Naville a assumé à Paris en faveur des Allemands.

M. de Menthon en prend note à l’intention de M. Vergé. 14.9.44. (E 2001 (D) 3/101).

3. Cf. le télégramme du 19 septembre 1944 (E 2001 (D) 3/101).

